

Direction régionale  
des affaires culturelles  
du Centre-Val de Loire

Le chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine

Unité départementale de  
l'architecture et du Patrimoine  
de l'Indre

à

Madame La directrice départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection des Populations

AFFAIRE SUIVIE PAR : Céline CIROT  
NOM DU FICHIER : BUREAUTIQUE/PÔLE ÉNERGIES/EOLIEN  
RÉF : GC /n° 138 /18

CHATEAUROUX, le 14 août 2018

**OBJET** : Demande d'autorisation environnementale par la Société parc éolien Sainte-Lizaigne  
sur la commune de SAINTE-LIZAIGNE

Suite à la demande d'avis émise auprès des services de l'UDAP de l'Indre en date du 25 juillet 2018 concernant la demande d'autorisation environnementale déposée le 15 décembre 2017 pour le projet de parc éolien sur la commune de Sainte-Lizaigne et pour laquelle des compléments de dossier ont été fournis, **le dossier reçoit un avis défavorable**. Veuillez trouver ci-après les raisons menant à la formulation de cet avis.

Les pièces complémentaires demandées par l'UDAP lors du premier avis émis le 12 janvier 2018 ont été fournies.

Ainsi, les coupes et photomontages réalisés montrent que les abords du **château de l'Ormeteau** (monument historique inscrit – MHI) et du **château de la Ferté-Gilbert** (monument historique classé – MHC), à Reully **seront fortement impactés par le projet éolien**. En effet, comme le montrent les photomontages (20 et B24 pour le château de l'Ormeteau, et B04 pour le château de la Ferté), **les éoliennes densifieraient significativement l'horizon**. Cette densification serait d'autant plus regrettable, que **le paysage ouvert de la champagne berrichonne est propice à la mise en valeur d'éléments de grandes hauteur et il génère un effet de rapprochement entre les éléments du paysage, et donc entre les monuments historiques et les éoliennes**.

L'étude de l'ancienne église Sainte-Lizaigne (MHC), ainsi que le photomontage B18 montrent que le projet éolien sera visible depuis les abords du monument historique. Si l'impact sur le monument en lui-même semble faible, **cette visibilité depuis le centre bourg s'ajoute à un état de saturation visuelle avéré tel que l'indique l'étude paysagère (p.225) nuisant de ce fait au cadre de vie des habitants de Sainte-Lizaigne**.

**Le photomontage n°14, pris depuis la Tour Blanche d'Issoudun (MHC) montre que le projet éolien vient s'insérer dans un environnement déjà saturé par les éoliennes**. Le photomontage indique en effet que, sur un angle de 120°, 9 parcs éoliens existants sont visibles, soit 49 aérogénérateurs et que 6 projets sont accordés ou en cours de construction, soit 50 aérogénérateurs, faisant ainsi doubler le nombre d'éoliennes visibles. Aussi, 4 projets sont en cours d'instruction, soit 22 engins supplémentaires

potentiels ce qui amènerait à un total de 121 engins éoliens dans les seuls 120° de la prise de vue du photomontage.

**Or, la Tour Blanche, monument ouvert au public et touristique offre une vue panoramique, sur la ville d'Issoudun et son SPR, ainsi que sur l'ensemble de ses paysages environnant. Il met ainsi en exergue l'importance de l'élément éolien en champagne berrichonne qui sature les paysages par sa présence.**

**Aussi, l'étude de la saturation visuelle montre que les communes de Sainte-Lizaigne, Paudy et Giroux sont déjà dans un état de saturation visuelle avérée avec l'ensemble des seuils d'alerte très largement dépassés.**

- Les indices initiaux d'occupation des horizons sont de 200,3° pour Sainte-Lizaigne, de 156,3° Paudy et de 126,3° pour Giroux (seuil d'alerte à 150°) et respectivement de 220,8°, de 175,2° et de 135,4° avec le projet éolien.
- Les indices initiaux de densité des horizons sont de 0,2 pour Sainte-Lizaigne, de 0,2° Paudy et de 0,1 pour Giroux (seuil d'alerte à 0,1) et respectivement de 0,2°, de 0,2 et de 0,1° avec le projet éolien.
- Les espaces de respiration initiaux sont de 73° pour Sainte-Lizaigne, de 55,4° pour Paudy et de 63,5° pour Giroux (espace souhaité minimal de 160 à 180°) et demeurent inchangés avec le projet éolien.

Le projet éolien vient significativement modifier l'indice d'occupation des horizons des communes de Sainte-Lizaigne et Paudy et s'ajoute à un état critique pour ces deux communes pour lesquelles les éoliennes sont considérées comme omniprésentes au sein du paysage.

Aussi, bien qu'aucune étude d'encerclement n'ait été réalisée, du fait de l'importance des parcs éoliens aux alentours, il est certain que ces deux communes se trouvent dans une situation d'encerclement.

**Considérant, le porté atteinte aux abords des monuments historiques, et par conséquent aux monuments historiques eux-mêmes que sont le château de l'Ormeteau et le château de la Ferté-Gilbert, à Reully, qui constituent des oasis patrimoniaux dans un paysage ouvert fortement marqué par l'éolien ;**

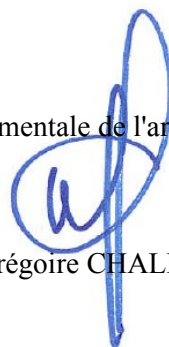
**Considérant, l'état de saturation avéré du bourg de Sainte-Lizaigne, et la nuisance que cela génère sur la qualité du cadre de vie de ses habitants ;**

**Considérant, l'état de saturation général du paysage du Pays d'Issoudun, comme le montre la vue depuis la Tour Blanche d'Issoudun, monument historique ouvert au public ;**

**Considérant, l'état critique du paysage des communes de Sainte-Lizaigne et Paudy, pour lesquelles les éoliennes sont considérées par l'étude comme omniprésentes dans le paysage ;**

**L'avis émis est défavorable.**

Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine,



Grégoire CHALIER